



## **Termes de Reference**

### **Expert consultant sur les entreprises et les droits humains**

#### **1. CONTEXTE**

Le programme de renforcement des capacités en matière de droits humains (HURICAP) d'Amnesty International (section néerlandaise) développe et renforce les compétences des organisations locales de défense des droits humains en Afrique et au Moyen-Orient pour leur permettre de contribuer à l'amélioration de la situation des droits humains de leurs communautés locales. HURICAP s'est traditionnellement concentré sur le suivi, la documentation et le rapportage des violations des droits de l'Homme (SDR) qu'ils soient civils, politiques, qu'économiques, sociaux et culturels.

Au cours des cinq dernières années, HURICAP a élargi son portefeuille de projets pour inclure le soutien aux communautés locales afin de mieux comprendre - et adresser - l'impact sur leurs droits humains, des activités des entreprises et des sociétés transnationales opérant dans les communautés. Le Programme a publié deux ressources clés sur la thématique— [\*Incidences des entreprises sur les droits humains : connaître vos droits \(Partie I\)\*](#) et [\*Incidences des entreprises sur les droits humains : Passer à l'action \(Partie II\)\*](#)

S'inspirant de ces deux ouvrages, HURICAP a développé un module de formation de 6 jours qui fournit des informations, des méthodes et des outils pour permettre aux ONG / OBC<sup>1</sup> de mettre en pratique les normes relatives aux droits humains et d'agir (revendiquer des droits et exiger la justice et des réparations) — en collaboration étroite avec les communautés affectées (en les mettant aux commandes).

Cela peut inclure la surveillance des violations (y compris par le biais d'études d'impact sur la communauté), la recherche de justice en utilisant les lois existantes à différents niveaux, un lobbying et un plaidoyer ciblés, l'engagement dans des négociations, l'élaboration de protocoles / plans d'actions, ainsi que d'autres actions visant à atténuer les effets de privation des communautés de leurs droits.

HURICAP est à la recherche d'un consultant pouvant s'appuyer sur ce travail pour soutenir la mise en œuvre de ses initiatives sur les entreprises et les droits humains en République Démocratique du Congo (RDC).

---

<sup>1</sup> Organisations non- gouvernemental et organisations a base communautaire

## Le projet en RDC

À partir de 2021 et en collaboration avec PAX ([www.paxforpeace.nl](http://www.paxforpeace.nl)), HURICAP renforcera les capacités de deux organisations partenaires locales (de PAX)— **Action pour la Promotion Rurale—APRu** (<https://aprurdc.org/>) et **Solidarité et Assistance Intégrale aux Personnes Démunies—SAIPED** (<https://www.c-r.org/organisation-profile/solidarit%C3%A9-et-assistance-int%C3%A9grale-aux-personnes-d%C3%A9munies-saiped>). Les deux organisations œuvrent dans le domaine des entreprises et les droits humains dans les communautés minières du Haut Uele. PAX est déjà présente dans la province, où elle travaille avec ces partenaires locaux pour résoudre les problèmes à l'intersection entre les ressources naturelles et les conflits.

En général, les organisations partenaires locales<sup>2</sup> de PAX, sont confrontées à un large éventail de mauvaises pratiques liées aux opérations et activités des sociétés minières, qui ont un impact néfaste sur leurs droits. Quelques exemples incluent :

- Consultation locale insuffisante ou inexistante des sociétés minières
- Fraude dans l'octroi des concessions minières
- Expropriation sans compensation
- Aucun bénéfice des recettes provenant de l'exploitation minière

L'objectif est de capaciter les deux organisations en :

- Améliorant leurs connaissances sur l'interaction entre leurs droits humains et les activités des entreprises afin qu'ils puissent s'engager plus efficacement avec ces dernières ainsi que les autorités pour relever ces défis.
- Les aidant à construire une voix unifiée et amplifiée pour mieux confronter les puissants intérêts commerciaux œuvrant dans leurs communautés sur l'impact négatif de leurs opérations sur les moyens d'existence des communautés et leurs droits humains,
- Renforçant leurs compétences pour mieux suivre et signaler les violations, et par conséquent revendiquer des droits.

## 2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif global de la mission est d'améliorer la compréhension du contexte à travers une évaluation des besoins organisationnels et de formation (*organisational and training needs assessment*) des deux organisations locales afin de mieux cibler les interventions de renforcement des capacités qui soient adaptées au contexte local spécifique, et basées sur le module de formation de 6 jours mentionné ci-dessus.

## 3. PORTEE DES TACHES A REALISER

L'étendue des travaux du consultant comprend les trois missions essentielles interdépendantes suivantes:

---

<sup>2</sup> APRu et SAIPED ont 9 salariés entre eux et un éventail de bénévoles

### **3.1 Évaluation des deux organisations ciblées**

Le Consultant sera chargé de :

- Concevoir et mener une évaluation de la capacité institutionnelle des deux organisations identifiées à aborder les problèmes et les potentiels de travail pour atténuer les impacts négatifs des sociétés minières sur les droits humains ;
- Identifier les principales forces (opportunités) et faiblesses (lacunes) pour le renforcement et le soutien
- Concevoir et mener une évaluation des besoins de formation des deux organisations afin d'améliorer la compréhension de leurs attentes en matière de formation sur des questions clés liées aux entreprises et aux droits humains. L'évaluation sur ce sujet se penchera principalement sur leurs besoins en connaissances et compétences en ce qui concerne :
  - *Le travail de suivi, documentation et rapportage de violations, et par conséquent de revendication des droits ;*
  - *L'engagement avec les entreprises et les autorités pour lutter contre les impacts négatifs des activités des sociétés minières sur les droits humains ;*
- Rédiger et soumettre un rapport des conclusions clés de ces évaluations avec des recommandations.

### **3.2 Adaptation du Programme (module) de formation au contexte local en général et les organisations ciblées en particulier**

Sur la base des conclusions des évaluations décrites au point 3.1 ci-dessus et de sa connaissance du contexte local, le consultant sera chargé de:

- Effectuer un examen complet du programme (module) de formation sur les entreprises et les droits de l'homme qu'Huricap a développé<sup>3</sup>
- Identifier les sections pertinentes et / ou d'autres sujets qui, à son avis, seraient appropriés :
  - *pour combler le déficit de connaissances et de compétences identifié à partir de l'évaluation des besoins de formation des deux organisations, et*
  - *pour le contexte local de la RDC en général*
- Organiser et animer une réunion avec le personnel concerné de PAX et Amnesty, et le personnel des deux organisations cibles pour expliquer les choix et parvenir à un accord mutuel à ce sujet.

---

<sup>3</sup>Cette revue peut également inclure tout autre matériel que le consultant juge pertinent, en particulier les deux ouvrages de HURICAP sur ce sujet qui sont mentionnées dans la première section de ces termes de référence.

- Adapter les sections pertinentes convenues aux fins d'une formation pilote pour les deux organisations locales évaluées dans la section 3.1 ci-dessus en particulier, et pour le contexte de la RDC en général. En adaptant le contenu du module de formation, le consultant doit prendre en compte la langue, le contexte culturel (en s'assurant que les études de cas ou les exemples intégrés dans le contenu / matériel sont tirés autant que possible des expériences locales en RDC), les niveaux de connaissances et de compétences locales sur le sujet, le genre et toute autre conclusion pertinente de l'évaluation des besoins de formation

### **3.3 Concevoir et délivrer une formation pilote de 3 à 5 jours pour les organisations ciblées**

Dans l'exécution de ce troisième aspect de la mission, le consultant s'appuiera sur les résultats des missions précédemment réalisées dans les sections 3.1 et 3.2. Les tâches principales sont les suivantes :

- Développer une formation participative de 3 à 5 jours (programme de formation avec des plans de sessions) appropriée pour le public cible avec les contributions de HURICAP et PAX
- Effectuer la formation au public cible
- Rédiger et soumettre un rapport de la formation qui identifie les défis et opportunités de l'expérience et propose des recommandations pour un soutien continu aux organisations
- Une fois que tous les éléments ci-dessus ont été satisfaits, fournir un encadrement (*coaching*) et un soutien post-formation au partenaire, le cas échéant<sup>4</sup>

## **4. MISE EN ŒUVRE ET DUREE**

La mission sera mise en œuvre en trois phases sur une période totale de vingt-neuf (29) jours comme le montre le tableau ci-dessous:

#	Tache	Timing	Livrables
1	Evaluation organisationnelle et de besoins de formations	1 <sup>er</sup> trimestre 2021 (7 jrs)	- Rapport de constatations
2	Revue et adaptation du programme (module) de formation	2eme-3eme trimestre 2021 (15jrs)	- Plan/sessions de formation adaptées
3	Prestation de formation pilote	4eme (5-7jrs- Nbre des jours exact à déterminer)	- Formation pilote - Rapport de la formation

<sup>4</sup> Des contrats séparés peuvent être envisagés pour cela

## **5. HONORAIRES**

Pour ses services, le consultant percevra une somme totale de €10.000 (Dix mille euros)

## **6. ORGANISATION DU TRAVAIL**

Pour une bonne exécution de cette mission, une coopération est nécessaire entre toutes les parties. Amnesty et PAX sont responsables de :

- Rédiger les termes de référence et veiller à son respect
- Évaluer la qualité des livrables intermédiaires et finaux
- Fournir au consultant les informations complémentaires dont il pourrait avoir besoin pour exécuter la mission de manière efficace et satisfaisante

Pour sa part, le consultant est responsable de:

- La mise en œuvre des tâches convenues et des livrables associés dans le respect des délais à convenir
- Organiser la logistique nécessaire pour exécuter les tâches convenues (à l'exception des déplacements, du logement et des repas pour la mission de la section 3.3. Qui sera organisée par Amnesty)

## **7. PROFIL DU CONSULTANT**

- BAC +5 en droit des droits de l'homme ou dans d'autres sciences sociales connexes
- Expérience avérée de l'élaboration de ressources ou d'outils de formation en matière d'éducation aux droits humains
- Connaissance et expérience des problèmes à l'intersection entre les intérêts des entreprises et les droits de l'homme, de préférence avec les sociétés minières
- Expérience avérée dans la conception et dans la mise en œuvre d'initiatives d'apprentissage participatif pour adultes, spécifiquement avec les communautés locales et / ou celles qui travaillent avec elles dans le domaine des entreprises et des droits humains
- Expérience avec les communautés locales ou les ONG pour défendre et revendiquer des droits contre les intérêts des entreprises
- Bonne maîtrise de la RDC et des problèmes liés aux conflits et aux ressources naturelles dans le pays, en particulier autour de l'exploitation minière (artisanale).

## **8. LANGUE**

Le français est la langue principale de la mission. Toutefois, la connaissance du lingala et des autres principales langues locales parlées dans la province du Haut Uele sera un atout majeur. Une connaissance pratique de l'anglais est un avantage.

## 9. PROCEDURE

Les candidats intéressés sont invités à soumettre leur dossier de candidature au plus tard le **10 mars 2021** à Tayuh Ngenge ([t.ngenge@amnesty.nl](mailto:t.ngenge@amnesty.nl)) La demande doit être composée des documents suivants :

- Curriculum vitae détaillé mentionnant des exemples de missions similaires déjà exécutées ainsi que les personnes de référence à cet effet
- Une lettre de motivation d'une page décrivant comment ils répondent au profil du candidat